AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1635
FR0000130007-FS0677

9 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 novembre 2015, la société Odey Asset Management, LLP[1] (12 Upper Grosvenor Street, Londres, W1K 2ND, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 novembre 2015, le seuil de 5% du capital de la société ALCATEL LUCENT et détenir 144 122 659 actions ALCATEL LUCENT[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ALCATEL LUCENT sur le marché.

[1] Contrôlée par Odey Holdings AG.
[2] Dont 3 641 752 actions ALCATEL LUCENT assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « c*ontracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions ALCATEL LUCENT, réglés exclusivement en espèces.
[3] Sur la base d'un capital composé de 2 838 984 750 actions représentant 2 885 359 651 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.